

Ces femmes, victimes indirectes du drame de l'amiante.

Les femmes, veuves, filles, parentes sont les premières à subir des ravages de l'amiante. Non qu'elles soient plus affectées que les hommes, mais ce sont elles qui doivent supporter durablement les conséquences du décès d'un de leurs proches. A leur disparition succède une longue période d'inquiétude, de souffrance et de désarroi. Il leur faut d'abord accepter l'inévitable, puis soigner la victime aimée, se préparer au deuil, puis le porter, souvent sans pouvoir l'accepter complètement. Une de ces veuves nous disait en souriant: «*Non, il n'est pas mort: nous sommes unis comme avant !*».

Ce drame bouleverse le couple et la famille qui se retrouve sans secours, sans conseils, sans apaisements. L'inquiétude face à l'imminente disparition de la personne avec laquelle ces femmes ont construit leur vie, la privation imminente d'un revenu qui assurait leur pain quotidien et celui de leurs familles, les bouleversements des relations familiales qu'engendreront la maladie et la mort, tout cela, seules les familles frappées par ces disparitions vont devoir le subir le restant de leurs vies.

La mort naturelle d'un proche est toujours cruelle, mais plus encore, celle qu'une injustice flagrante a provoquée avant l'âge par une maladie qui aurait pu et dû être évitée à tout prix. Les cancers de l'amiante en sont les plus cruels et intolérables.

Les Associations d'aide aux victimes sont certes là pour leur venir en aide et c'est d'ailleurs à celles-ci qu'elles s'adressent.. Mais, les conseils et le soutien juridique que ces Associations leur apportent ne leur permettent à la rigueur que d'obtenir une piètre réparation, rarement une reconnaissance en justice, moins encore la condamnation des criminels d'industrie.

Dans certains pays, les veuves et orphelines de l'amiante se sont organisées collectivement pour s'entraider et s'encourager à résister ensemble. Mais, leur adhésion à un collectif de victimes, n'est pas facile, moins encore lorsqu'il est mixte. Certaines choisissent alors de porter seules leur souffrance préférant s'isoler pour dissimuler un désarroi qu'elles ne veulent imposer à quiconque d'autre. Ainsi, la plupart d'entre elles portent secrète-

ment leur fardeau jusqu'à leur mort. Souvent leurs enfants les soutiennent dans leurs démarches en vue d'obtenir que la disparition de leur père soit reconnue et réparée. Mais ils préfèrent chasser ce sombre souvenir qui les suit en pleine adolescence, puis à l'âge adulte lorsque le cauchemar s'effaçant, la vie reprend le dessus.

Il faut donc que toutes ces femmes puissent faire leur deuil pour reprendre vie en en parlant, en écrivant, en se confiant discrètement, y compris anonymement, à leurs semblables de mauvaise fortune. Certes, elles peuvent témoigner dans la presse,

lorsqu'un journaliste choisit par hasard de les interviewer, mais ces bribes de révélations demeurent sans suite. Quel lecteur ou lectrice leur écrira, leur rendra visite ou les conviera chez eux ?

Un autre moyen d'échanges leur permettra d'être plus confiantes, directes, expansives, et cela, dans la durée, à condition de rester discrètes pour empêcher que d'autres s'emparent de leurs secrets. Le courrier ou le courriel permet de garantir cette discrétion, toujours faut-il que les "oubliées de l'amiante" puissent confier leurs adresses à d'autres. Lors des rencontres entre elles, ces adresses sont échangées, mais comme on le sait ce n'est qu'une minorité qui y participe.

Seules les Associations à qui elles ont fait appel en toute confiance connaissent leurs coordonnées et sont susceptibles de les transmettre avec leur accord. Ainsi, leur rôle ne doit plus se limiter à les soutenir individuellement, mais de leur permettre de se connaître et se rencontrer. Pour ce faire, elles doivent demander à une victime si elle souhaiterait communiquer avec d'autres ayant connu ou vivant encore les mêmes difficultés face aux médecins, aux assureurs, aux tribunaux.

Créer un "Réseau d'échanges entre veuves, compagnes et orphelines de l'amiante", certes, mais tout d'abord donnons-leur la parole pour mieux les comprendre. C'est là l'objet de cette édition d'AlerteAmiante... et des prochaines, si d'autres langues se délient ou d'autres cœurs meurtris s'épanchent...



Pour contacter la rédaction du bulletin **AlerteAmiante**.

Par mail: francois.iselin@mail-box.ch ou info@caova.ch

Vos critiques, commentaires ou contributions sont bienvenues.

CAOVA Avenue Vinet, 39, 1004 Lausanne

CCP 10 - 25551 - 5, mention "CAOVA"

Infos: www.caova.ch Mail: info@caova.ch

Permanence téléphonique: 021 784 48 35



Témoignage de Cintia Fernandes



L'amiante l'a arraché à nos vies

A l'heure où je rédige ces quelques lignes, nous venons de faire nos adieux à mon oncle qui nous a quittés le 16 mai 2017.

Ce soir, son épouse, mes parents, mon parrain et ma marraine, mon oncle et ma tante de France retournent au pays afin de réaliser sa dernière volonté, être enterré chez lui, entouré de ses proches.

Si je devais résumer son histoire, je parlerais au présent, oui, présent car même parti, il doit rester à part entière.

Septembre 2016, le diagnostic est posé: mésothéliome pleural... mille et une questions, le doute, la peur et surtout de l'incompréhension. De tous les examens médicaux, de toutes les discussions ressort alors un mot, mais surtout, un coupable: l'amiante. S'en suivent alors des traitements, une chimio (qui fut un échec), des ponctions, des radios, des allers-retours aux urgences, mais surtout une grande souffrance. Lui qui avait quitté la Suisse pour construire sa vie au Portugal, lui qui avait toujours été actif, travailleur et débordant d'énergie se retrouva bien vite en chaise roulante, sous oxygène puis définitivement alité.

Débutèrent alors deux combats, le sien contre la maladie et le nôtre administratif. A ce jour, j'ignore encore lequel fut le pire. Nos centaines de mails, de téléphones, de courriers échangés tant avec la SUVA, qu'avec des hôpitaux et cliniques en Suisse et partout dans le monde, les contacts avec l'administration ou sa longue et lente descente aux enfers. Son souhait était simple: venir ici et essayer d'aller mieux, son rêve: gravir à nouveau des sommets avec son énergie ou du moins, simplement sortir de son lit. Mars 2017, il pose ses bagages en Suisse, après des semaines de lutte, des menaces, des ultimatums et de l'acharnement, la SUVA accepte un dédommagement, prend ses frais en charge... L'immunothérapie est débutée, deux doses injectées... malheureusement cette maladie étant non seulement incurable, elle est aussi rapide et destructrice et elle ne lui a laissé aucun répit, elle lui a volé ses forces, mais a fini par prendre sa vie.

Un mari, un père, un fils, un frère, un oncle, un cousin, un ami, il était pour bon nombre de personnes une personne exemplaire, le genre qui donne le peu qu'il a, qui vous soutient et vous aime sans rien attendre en retour. On aura tout essayé... ce qu'il nous reste? de la peine, de la colère, du désespoir et le vide. Aujourd'hui en disant au revoir à son petit corps froid, son visage doux, nous nous sommes demandé pourquoi? Pourquoi lui? Mais surtout pourquoi toutes ces procédures, pourquoi ce manque de transparence, d'action... Le plus choquant? la tentative de camoufler ce qui arrive aux personnes contaminées, et surtout, de réaliser à quel point les autorités concernées peinent à assumer.

Le chagrin ressenti, les larmes versées, les cris de désespoir et les orphelins qu'il a laissés... voilà ce que je retiens. Comment peut-on sincèrement penser qu'une somme d'argent peut remplacer la vie de quelqu'un et surtout, une vie vaut-elle aussi peu?

C'est sur ces quelques lignes que se termine notre histoire, mais surtout sa vie. Il était le pilier et le restera pour tous.

Nous remercions infiniment l'hôpital de Martigny et toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre ont tout essayé pour ce héros. Il a perdu une guerre sans merci, la maladie a pris sa vie, ou mieux la société, l'amiante l'a arraché à nos vies.

Cintia a écrit ce témoignage le 17 mai 2017, le lendemain de la mort de son oncle.

Témoignage de Virginie Dupeyroux



L'injustice totale et l'impunité

Paul, mon père, était mon meilleur ami : similitude physique, intellectuelle, morale. Complicité absolue. À 71 ans, il en paraissait 55.

Résumé de notre calvaire: Nevers, juin 2014. Pleurésie, ponctions, flot d'examens. Couperet le... 9 septembre : mésothéliome plèvre pariétale, lobe inférieur droit. Incompréhension, le KO.

Mensonge sur le 1er protocole de chimiothérapie Alimta/Cisplastine : traitement "miracle". Internet "ment" : "vous avez toutes vos chances". Mais internet, de fait, avait bien raison: même avec un mésothéliome très localisé, ce protocole allonge seulement la vie –peut-on la nommer ainsi ?– de quelques mois... Dialogue absent avec la pneumologue. Mensonge sur la rémission, début 2015 : «*Le cancer ne peut plus nuire. Vous allez pouvoir revivre...*». Mensonge encore en juin 2015 sur le second traitement Alimta/Carboplatine, à l'inévitable –nous le savons maintenant– récurrence. On nous assure que le traitement proposé sera "partout identique"... Ce protocole mondial, si similaire au premier, n'est qu'un LEURRE. Mon Père, dont l'état général était très bon, compte tenu des circonstances, aurait dû pouvoir bénéficier d'un essai thérapeutique pour avoir, au moins, une chance. Sans soutien médical, ni moral, nous sommes trois. Un espoir: l'essai thérapeutique des trois spécialistes français que je trouve, SEULE, sur un site américain. Rendez-vous fixé au 14 septembre. Paul est hospitalisé à Nevers fin août. Nous sommes à l'hôpital chaque jour. Impuissants. Anéantis. La pneumologue, absente.

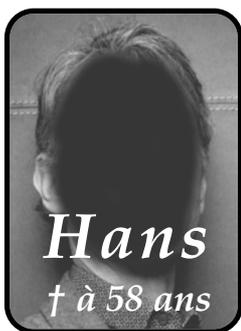
Très affaibli, Paul décède d'une septicémie... le 14 septembre. Dans des souffrances terribles.

Le 26 novembre 2014 : *Le Parisien* titrait "Empoisonné sans le savoir" et révélait le scandale du Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois, qui broyait de l'amiante bleu, en pleine zone pavillonnaire, de 1938 à 1986, à côté d'une école primaire ! Celle de Paul. Il est né à Aulnay en 1942. Ma famille, riveraine, en était partie en 1961... Ma grand-mère, qui vivait près de nous, était décédée d'un mésothéliome en 1978. Nous n'avions jamais compris. À l'époque, l'amiante n'avait pas même été mentionné... Le CMMP a délocalisé en 1991. L'usine est restée ouverte aux quatre vents jusqu'en 2009. Combien de générations subiront cette horreur? Ban Asbestos France a obtenu la déconstruction sous confinement et le démantèlement de cette usine de la mort.

L'après, c'est se battre pour les pièces médicales manquantes, inlassablement mendrées. Lettre de menaces de l'hôpital ! Et le chagrin, incommensurable. La tentation de mettre fin à mes jours : pour moi, nous devons guérir ensemble, ou pas du tout. C'est un ami pasteur qui parviendra à me raisonner. La colère, la culpabilité, les idées suicidaires encore, les cauchemars, les images intrusives récurrentes, les angoisses. L'INJUSTICE TOTALE : IMPUNITÉ pour l'empoisonneur et pour le corps médical. Longtemps, je ne comprends plus l'anglais, que j'enseigne. Les souvenirs du bonheur, effacés. Aujourd'hui, les médecins me terrifient. Plus capable d'exercer mon métier en classe : en poste adapté "éventuellement renouvelable", je travaille chez moi. Situation précaire. Le vide. À perpétuité. Je me sens amputée. Ma mère aussi. LES VICTIMES DOIVENT ÊTRE VISIBLES. Mon livre, "Amiante et mensonge : nos assassins", sortira prochainement : «*Aide à faire cesser cet état de non-droit* », m'avait demandé Paul, libertaire et juste. Je l'ai promis.

Virginie Dupeyroux est militante en France de Ban Asbestos France, Adeva Centre et de l'Association Henri Pézerat.

Témoignage de Renate Howald Moor



Changer les choses!

Mon mari était une personne digne de confiance, très honnête, affectueuse et attentionnée. J'ai pris soin de lui chez nous et il est décédé à la maison. A la fin il ne pouvait même plus parler. Il souffrait terriblement. Il ne pouvait plus parler, il arrivait seulement à chuchoter. Il a dit qu'il réfléchissait à tenter la première action civile contre Alstom. Il savait qu'il n'arriverait pas au bout de la procédure et m'a demandé si j'étais prête à poursuivre le combat, car nos filles ne le pouvaient pas. Je n'ai pas hésité une seconde et j'ai répondu "bien sûr".

Tout au début, quand nous nous sommes lancés dans cette voie, notre avocat et nous avons demandé à notre entourage qui était prêt à témoigner des méfaits de l'amiante. De nombreuses personnes qui avaient travaillé avec mon mari, qui le connaissaient bien, se sont manifestées, y compris le médecin du service d'oncologie qui s'est occupé de lui.

Les expériences que j'ai faites avec les tribunaux suisses sont très mitigées. Je n'ai pas l'impression qu'ils s'engageaient véritablement en faveur des droits des victimes, mais ils étaient plutôt du côté de l'industrie et de ses sympathisants.

Les gens attendent que justice soit faite ou qu'une indemnité soit versée. Certaines personnes en auraient urgemment besoin. Chaque année, beaucoup de pères et des mères de famille meurent dans la force de l'âge. Leurs proches ne peuvent ni obtenir justice, ni être dédommés pour cette perte.

Sans la Cour européenne des droits de l'homme, je ne serais pas arrivée jusque-là, puisque les tribunaux suisses ont toujours soutenu que le délai de prescription était de 10 ans. Le secteur de l'industrie avait besoin de sécurité juridique, mais personne ne s'est enquis de la nôtre. C'était prescrit avant même que l'on ait connaissance de l'existence d'un dommage. Quel paradoxe!

Sans la Convention européenne des droits de l'homme, nombre de personnes seraient dans une situation encore plus compliquée que celle qu'ils connaissent aujourd'hui, et cela, parce qu'ils n'ont jamais eu la possibilité ou l'opportunité d'obtenir gain de cause d'une manière ou d'une autre. Il n'y a personne pour les défendre. Il n'y a personne non plus pour remettre à l'ordre certains individus et donner un coup de pied dans la fourmière.

Quand nous avons reçu la décision, j'ai sauté de joie intérieurement. C'était un énorme pas en avant. Le plus important pour moi, c'est que le délai de prescription soit finalement adapté à la réalité.

C'est triste que tu nous aies quittés si tôt et que tu n'aies pas pu participer à ce combat qui a rendu la vie meilleure à tous ceux qui sont venus après.

C'était ça sa volonté: changer les choses pour ceux qui rencontreraient aussi des problèmes à l'avenir, également en lien avec d'autres technologies.

Interview sur <https://www.youtube.com/watch?v=zTivEzrAUKI>, enregistrée le 10 janvier 2017. Sur ce cas, voir aussi AlerteAmiante, N° 6.

Témoignage de Marie-Paule Martinat



Pour que la vérité éclate !

22 août 1996: mon mari, Michel Martinat est décédé après avoir passé toute sa carrière en sidérurgie à Imphy, dans la Nièvre pendant quarante-trois ans, avec l'apprentissage. Il avait travaillé l'amiante et le métal. Pour l'amiante, je l'ai su après. Six mois avant son décès, l'employeur voit les premiers symptômes de la maladie apparaître; aussitôt sa préretraite et, très vite, l'hôpital... Le médecin demande si mon époux a été en contact avec de l'amiante, mais ne nous fournit pas de documents. Accablée par la nouvelle et la douleur, je ne pense pas à le lui demander.

Deuxième coup de tonnerre: on découvre un mésothéliome... Nous n'avons, donc, aucune pièce médicale et ne savons pas précisément quel protocole de chimiothérapie lui a été administré à Nevers.

Troisième coup de tonnerre: après son décès, nous découvrons que l'employeur travaille effectivement l'amiante depuis des décennies, bien qu'il le nie, et ce malgré de nombreux décès successifs. Les syndicalistes locaux n'ont rien fait pour que le site soit reconnu amiante! Ce n'est toujours pas le cas en 2017. Les ouvriers qui n'étaient pas, ou plus syndiqués, ont été laissés de côté. Leurs familles aussi.

Quatrième coup de tonnerre: à notre demande après le décès, on nous fait savoir "pas de dossier médical"! Impossible de l'obtenir! Depuis vingt ans, on nous répond comme si mon mari n'avait jamais existé... Les industriels incriminables sont donc couverts!

Suivent la dépression, l'isolement, un total mépris envers moi, on me culpabilise, on me rejette de partout: médecins, hôpital, sécurité sociale... collègues de travail de mon mari qui ne veulent pas "se mouiller".

L'employeur n'a exprimé aucun regret, aucun remords, aucune compassion envers moi. Le DRH [Directeur des ressources humaines] n'a, bien sûr, rien voulu attester. L'amiante est tabou, mais bien réel: nous en subissons encore les conséquences. Vingt et un ans plus tard, le combat continue. L'association Henri Pézerat est maintenant à nos côtés, pour que la vérité éclate, enfin!

Interview qui nous est parvenu récemment de France.



Manifestantes d'Amisol en 2015.

Portrait de Gian Rechsteiner



Un dilemme abominable

Charlotte Rechsteiner se rappelle encore tout à fait exactement quand l'usine d'Eternit Payerne a été ouverte. En 1957, pour le petit bourg industriel du Canton de Vaud, ce fut un grand événement, car la fabrique promettait beaucoup de nouvelles places de travail pour des travaux accessoires dans la construction. Des possibilités de travail étaient ainsi offertes aux employés

fixes, mais aussi aux étudiants et étudiantes qui pouvaient compléter ainsi leur argent de poche pendant les vacances.

L'ami de ma mère et plus tard son époux, Gian Rechsteiner, comptait parmi les soit-disant heureux bénéficiaires. La mère de Gian connaissait un des chefs d'Eternit à Niederurnen et avait demandé s'il pouvait l'aider à procurer à son fils un job de vacances dans l'usine du canton de Vaud.

C'est ainsi que l'étudiant-ingénieur a travaillé de 1961 à 1963 pendant quelques semaines dans la nouvelle filiale, comme travailleur auxiliaire. Il a gagné à l'époque en tout 825 francs, somme qu'on peut relever encore aujourd'hui tout à fait précisément sur son document AVS. Il s'occupait du transport des sacs d'amiante; il traînait le matériau brut du dépôt jusqu'au mélangeur, où le minéral était mélangé au ciment. Mais il a eu de la malchance. L'installation de dépoussiérage était hors d'usage et les travailleurs ont été couverts de la tête au pied par la poussière d'amiante. Le travail dans le département dans lequel il y avait les mélangeurs, était l'un des plus dangereux dans les usines d'amiante-ciment; car les sacs d'amiante devaient être éventrés et le contenu était secoué à la main dans le mélangeur. C'est d'ailleurs parmi les travailleurs de ce secteur qu'on compte le plus de victimes. Gian Rechsteiner n'a pas échappé à son destin: il a payé de sa vie pour son travail de vacances, exactement 42 ans après.

A Pâques 2004, ce père de famille de trois enfants a ressenti les premiers symptômes de la maladie et exactement 18 mois après, en octobre 2005, il en était mort. Lui qui était habituellement si sportif et heureux de vivre, à 62 ans, il avait soudain de la peine à monter les escaliers, il ne pouvait plus respirer et cherchait en vain à trouver de l'air. C'était le dimanche de Pâques. Le mardi, il a fait un détour chez le médecin. Dès le début, sa femme craignait le pire: *«Je pensais aussitôt au cancer, car dans les années 90 c'était généralement connu que l'amiante était dangereux. De plus, Gian m'avait dit, ainsi qu'aux filles, qu'il pouvait théoriquement aussi mourir du cancer de l'amiante, car finalement, il avait travaillé comme étudiant à Eternit. Mais il ne le pensait pas sérieusement, il voulait seulement plaisanter, c'était une plaisanterie idiote»* raconte Charlotte Rechsteiner. Mais lorsqu'elle a accompagné son mari ce mardi chez le médecin, elle a dû de nouveau penser à ça.

Les maladies de l'amiante sont particulièrement sournoises: seule une courte exposition de peu de jours ou de peu de semaines peut suffire à provoquer un mésothéliome mortel. Pour une asbestose qui ne mène pas nécessairement à la mort, il faut un temps d'exposition de plusieurs années.

Pour Gian Rechsteiner, les quelques semaines des vacances semestrielles d'été ont suffi à signer son arrêt de mort. Le pneumologue a remarqué à la première consultation qu'un poumon était totalement dans l'eau. Il a fait une tomographie, car il avait déjà trouvé dans le liquide de la plaie des endroits cancéreux.

«Avez-vous travaillé avec de l'amiante?» a demandé le médecin, dès que les radios des poumons lui ont été présentées. Gian et Charlotte Rechsteiner ont aussitôt compris ce que cette question signifiait pour eux. Pourtant ils ne voulaient pas perdre espoir. *«Quelles sont mes chances de survie?»* a immédiatement demandé Gian Rechsteiner. *«Moins que cinq pour cents»*. *«Alors j'appartiens à ces cinq pour cents!»* a répondu l'ingénieur avec une totale conviction.

Quelques jours plus tard, il commençait une chimio-thérapie, qui devait empêcher que le cancer ne se propage plus loin; ensuite, il a subi une opération de plusieurs heures où le poumon gauche et une partie de la plèvre ont été ôtés. Mais cela n'a pas suffi et lorsqu'il a commencé à se remettre lentement de l'opération, il a dû encore subir une radiothérapie pendant plusieurs semaines. Ce n'est que vers la fin de l'année qu'il paraissait se remettre des douleurs effroyables de l'opération. Il allait même si bien qu'il a pu aller encore à Noël avec sa famille au Tessin et conduire sur le chemin du retour.

Au début de l'année suivante, il allait de mieux en mieux de telle sorte qu'il croyait vraiment avoir vaincu la maladie: il ne voulait plus rester couché à la maison, il voulait de nouveau travailler, reprendre sa vie d'autrefois. Cela a joué effectivement pour quelques mois. L'ingénieur est retourné à sa place de travail sur ses plans de construction. Il a construit toute sa vie des barrages, en Suisse, en Turquie, en Algérie, des barrages qui accumulaient des quantités d'eau gigantesques et il voulait encore s'atteler à cette tâche.

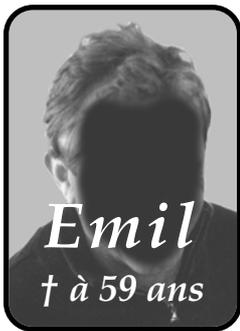
Son espoir a été pourtant de courte durée. Lors d'un contrôle de routine, le médecin a remarqué que le cancer avait de nouveau attaqué la plèvre qui lui restait. C'était un choc. Gian ne voulait pas abandonner et décida de se soumettre à une nouvelle opération. Mais, cet homme solide ne se remit plus de cette intervention. Le 5 octobre 2005, il abandonna définitivement sa lutte contre la maladie.

Cruelle ironie de l'histoire: si Gian avait abandonné plus tôt son combat et s'il avait eu des soins uniquement palliatifs et non pas curatifs, il aurait obtenu de la Suva, en ce qui concerne sa maladie, pour la perte de l'intégrité physique, une indemnité d'intégrité corporelle totale d'un montant d'à peu près 80'000 francs. Mais comme l'ingénieur s'est fait soigner jusqu'à la fin, de façon curative, dans l'espoir désespéré de dominer sa maladie, sa famille n'a reçu plus qu'une fraction de l'indemnité. La Suva, se basant sur un jugement du Conseil Fédéral, peut assurer une indemnité pour atteinte à l'intégrité totale seulement si le patient se fait traiter au moins une année complète de façon palliative. Si le patient meurt avant l'échéance du délai d'une année ou qu'il se fait soigner de façon curative pendant cette période, il n'a aucun droit à une indemnisation complète. *"C'est un pur scandale"* affirme Charlotte Rechsteiner.

Comme sa famille est aisée au niveau financier et qu'elle obtient une rente de la Suva, la veuve n'a pas essayé de combattre la décision de l'assurance accident. Mais Charlotte Rechsteiner était très offusquée d'une telle décision juridique absolument inique. Car dans le texte, il est clairement dit que cette disposition de loi du Tribunal Fédéral met avant tout les patients plus nécessiteux en face d'un dilemme abominable: est-ce que je dois me laisser soigner de façon curative, en sachant que les chances de survie sont minimales, ou est-ce que je dois dès le début du traitement subir uniquement une thérapie de soins palliatifs, dans l'espoir que je puisse survivre au moins une année et que je puisse ainsi assurer dans la mesure du possible, au niveau financier, le futur de ma famille? Une question douloureuse à laquelle personne n'est capable de répondre.

Interview avant le décès de Charlotte Rechsteiner, femme de Gian.

Témoignage de Rita Feldmann (extraits)



Le doute me taraude

«Cirrhose du foie». Mon père, Emil Noser, est décédé des suites d'une cirrhose du foie. C'est ce que nous ont dit les médecins de l'hôpital cantonal; c'est aussi ce qui est écrit dans les rapports de la SUVA. Mais j'ai de la peine à y croire. Surtout depuis que ma mère est aussi morte, car chez elle le diagnostic fut le suivant: mésothéliome, un cancer de

l'amiante. C'est d'autant plus bizarre que les maladies de mon père et de ma mère se sont déroulées de façon identique.

Et maintenant on a découvert des plaques pleurales chez mon frère, ce qui est également dû, c'est prouvé, à l'amiante. Pas étonnant qu'on soit assailli de doutes et qu'on ait peur.

Mon père est mort en 1989. En 1944, à l'âge de quatorze ans, il avait été engagé chez Eternit à Niederumen. Là-bas, il a toujours travaillé dans les pires services –là où il y avait le plus de poussière–, où l'on ponçait les plaques d'amiante-ciment. Plus tard, il s'est retrouvé aux expéditions. Il est mort à 59 ans. Officiellement, comme on a prétendu, des suites d'une cirrhose du foie. Mais cette maladie est due à des excès d'alcool ou à une hépatite. Or, mon père ne buvait pas et n'avait jamais souffert d'une telle affection [...].

Les maux de mon père ont commencé autour de ses quarante ans. Il souffrait de problèmes respiratoires et de rétentions d'eau et devait toujours avaler des médicaments. Ces derniers lui ont certainement endommagé le foie. La maladie et la mort de mon père n'ont pas été reconnues comme affection professionnelle et ma mère n'a pas obtenu de rente. Mais je continue à me poser des questions.

L'histoire de mon père a rejailli vraiment dix ans après sa mort, lorsque ma mère est tombée malade et est morte officiellement des suites d'un mésothéliome, le cancer de l'amiante. La maladie de ma mère, Erika Noser, nous a surpris, car elle n'avait pas travaillé dans la production d'Eternit mais dans les bureaux comme femme de ménage pour compléter le salaire de mon père [...].

L'hiver 2000–2001, ma mère souffrait d'une toux persistante. Elle a donc consulté son médecin. Celui-ci l'a directement envoyée à l'hôpital. Il a diagnostiqué une inflammation de la plèvre avec épanchement de liquide, –quoi que cela sous-entende–, et l'a laissée rentrer à la maison après peu de temps.

Ma mère n'a pourtant travaillé que le soir, à l'heure, dans les bureaux d'Eternit. Je ne pense pas qu'elle ait attrapé la maladie là-bas. Papa rentrait à la maison avec les habits pleins de poussière. Elle les lavait. Avant, on faisait vraiment tout avec cet éternit [...].

Après sa première hospitalisation, ma mère s'est sentie mieux quelque temps. Mais, en octobre 2001, elle a à nouveau connu des problèmes respiratoires. Depuis ce moment, son état n'a cessé d'empirer. Nous avons soudain remarqué qu'une moitié de son corps était limitée dans sa mobilité. On aurait dit qu'elle avait eu une attaque. Entre Noël et Nouvel An, je l'ai accompagnée chez le médecin. Celui-ci a seulement déclaré que c'était typique de cette maladie. Il n'a pas précisé de quelle maladie il

s'agissait et je ne voulais pas demander en présence de ma mère. Le lendemain, je lui ai téléphoné. Il m'a dit qu'il soupçonnait l'amiante d'être la cause de ses maux. Le 8 janvier, on a hospitalisé ma mère et le 20 février, elle est décédée. Diagnostic: un mésothéliome. Je pense qu'on peut presque prier que ça aille aussi vite que pour ma mère, car ce cancer est brutal. Des litres et des litres d'eau s'étaient accumulés dans son corps.

Lorsque nous avons reçu le rapport, j'ai demandé aux médecins de l'hôpital d'annoncer la maladie à la SUVA. Pourtant, les médecins étaient d'avis que ce n'était pas possible: ayant travaillé seulement dans les bureaux, elle n'était pas une vraie employée de l'amiante. J'ai donc dû moi-même prendre la chose en main. Je me suis adressée à Eternit et je les ai priés de m'envoyer un formulaire pour la SUVA. J'ai rapidement reçu une réponse positive de l'assurance-accident. Malgré le fait que ma mère ait été femme de ménage, on a reconnu le mésothéliome comme affection de travail, simplement parce qu'elle avait travaillé chez Eternit.

On nous a attribué 2'051 francs pour la mort de notre mère. Mais pour moi ce n'était pas qu'une question d'argent. Je ne trouvais pas juste que ma mère et la caisse-maladie aient assumé les frais de maladie, alors que les coûts auraient clairement dû être imputés à la SUVA. Car, en fait, nous payons pour la caisse-maladie alors que c'est aux employeurs de la faire pour la SUVA. C'est une différence notoire. Nous nous sommes donc adressés à la SUVA en les invitant à prendre en charge les coûts, ce qu'ils ont fait sans hésitation [...].

Officiellement, mon père n'est donc pas décédé à cause de l'amiante, mais je reste dans l'incertitude. Aussi parce que nous savons maintenant que des plaques pleurales se sont également développées chez mon frère. Et nous, autres frères et sœurs avons tout simplement peur.

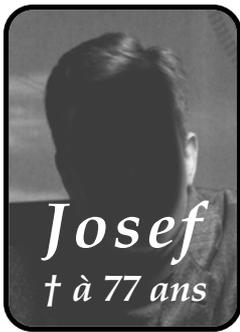
Mon frère est tombé malade à 49 ans. Il y a quatre ans, par mesure de précaution, il est allé à l'hôpital à Zurich pour un contrôle et on lui a découvert une tache sur les poumons. Peu de temps après, ils ont diagnostiqué des plaques pleurales et lui ont conseillé de se faire ôter ces dernières. Il a subi deux opérations: la première consistait à enlever le revêtement d'une moitié de poumon, la seconde, l'année suivante, à faire de même pour l'autre moitié.

Mon frère a tout de suite fait appel à la SUVA. Nous avons à nouveau pris contact avec Eternit pour les avertir que nous devions encore annoncer mon frère. Ils se sont alors montrés très arrangeants, car il n'y avait bien sûr pas de dossiers personnels ni de décomptes de salaires pour les enfants ayant travaillé là-bas. Ils ont néanmoins tout de suite rempli le formulaire et l'ont remis à la SUVA. Maintenant mon frère ne possède plus que 40 % de volume pulmonaire et il reçoit une rente de la SUVA.

Lorsque nous étions enfants, mon frère, ma sœur et moi avons travaillé chez Eternit pendant les vacances scolaires. Cela se faisait à l'époque. De nombreux enfants aidaient à la fabrique pendant leurs périodes de congé. J'ai trié de petits tuyaux et nettoyé dans les ateliers. Mon frère et ma sœur étaient engagés dans la production. Nous étions payés environ 4,50 francs de l'heure. Cela représentait beaucoup d'argent pour nous. J'ai commencé chez Eternit à l'âge de 12 ans environ [...].

Publié dans le livre de Maria Roselli, *Amiante & Eternit*, Éd. d'en bas et CAOVA, 2008, p.51 - 54.

Interview de Therese Omlin (extraits)



La deuxième langue de mon père

Il y a des jours où, pour Therese Omlin, tout remonte à la surface: la maladie de son père, une sorte de «deuxième langue» qui lui poussait dans sa gorge, ses mouchoirs tachés de sang qu'elle ramenait de l'hôpital pour les laver à la maison, la misère de ses années de jeunesse, l'appartement glacé de quatre pièces de la rue Tschachen à Oberurnen, juste en face d'Eternit, dans laquelle Marie et Josef Omlin ont élevé leurs huit enfants [...].

Les enfants n'avaient pas de problèmes pour entrer dans la fabrique. Ils connaissaient tout le monde dans l'atelier de leur père. Les hommes découpaient les plaques d'Eternit en amiante-ciment. Therese aurait bien voulu regarder les hommes travailler, mais son père ne le voulait pas. «*Sors de la poussière, mon enfant, va à la maison!*» répétait-il souvent. Ce n'était pas parce qu'il savait que cette poussière était dangereuse, mais elle lui était devenue pénible. Elle n'oubliera jamais l'odeur tout à fait particulière de la fabrique [...].

Son père était venu de Sachseln à Oberurnen. Il avait commencé à travailler pour Eternit après son mariage en 1941 et y était resté jusqu'à sa retraite en 1976. Il découpait les plaques d'amiante-ciment huit à dix heures par jour, et le soir, quand il n'avait pas de travail d'équipe, il travaillait pour la fabrique comme gardien de nuit. Parfois, pendant son temps libre, il allait encore travailler pour une entreprise de construction. Pourtant, son salaire suffisait à peine pour se procurer les pommes de terre bon marché qu'il pouvait acheter à la fabrique Eternit par sacs de cinquante kilos [...].

Therese Omlin s'interrompt dans son récit et son visage devient à nouveau sérieux. Bien des personnes que Therese connaissait à l'époque sont mortes aujourd'hui. Pendant toute son enfance et sa jeunesse, il y avait de nombreux enterrements, mais personne ne parlait des causes de ces morts. Elle n'arrive pas à s'expliquer pourquoi cette question n'était pas un sujet de discussion. On disait seulement que c'était le cancer, mais personne ne disait qu'il était provoqué par l'amiante.

Aujourd'hui encore on en parle très peu et encore moins ceux qui travaillent encore dans la fabrique. Un des travailleurs d'Eternit qu'elle a rencontré récemment chez un médecin lui a fait comprendre qu'il ne pouvait pas parler de ce sujet.

Son père, Monsieur Omlin est mort le 15 mai 1990. Il avait 77 ans, relativement vieux par rapport aux quantités incroyables d'amiante qu'il devait avoir respiré, souligne sa fille. Il a commencé par une toux bizarre et une forte perte de poids. Les médecins diagnostiquaient une simple inflammation des poumons. Puis tout s'est précipité. Josef Omlin crachait du sang en toussant et une sorte d'abcès lui a poussé dans la gorge, c'était comme «une deuxième langue».

Les dernières semaines, Therese rendait quotidiennement visite à son père à l'hôpital et elle était à ses côtés lorsqu'il mourut. Lorsqu'elle interrogeait le médecin sur la cause de sa mort, il lui a dit subrepticement: «maladie du poumon due à l'amiante». Comme si c'était le plus normal du monde. Elle n'a appris que bien plus tard, quand les journaux ont commencé à parler de l'amiante qu'il s'agissait d'une maladie professionnelle et qu'à vrai dire la SUVA aurait dû prendre en charge les frais de maladie et les indemnités relatives.

Therese Omlin balbutie tout à coup dans son récit et maintenant exprime, la rage dans sa voix: «*Deux semaines après la mort de mon père, la SUVA s'est annoncée chez elle*». Elle devait amener son père chez le médecin pour un contrôle annuel, lui ont-ils dit. «*Est-ce que je dois amener un cadavre?*» leur a-t-elle répondu. La SUVA contrôlait son père chaque année «*Pourquoi n'avons-nous pas été informés de sa maladie?*»

La colère s'apaise un peu et les pensées de Therese errent dans le lointain: elle aimerait encore raconter une histoire. C'est celle de son frère Sepp qui n'a travaillé qu'un an et demi à Eternit. En 2001, trois mois avant Noël, il a eu une longue conversation avec sa sœur. Elle devait s'y préparer, il ne vivrait plus très longtemps. Il avait aussi le cancer du poumon dû à l'amiante. Trois mois plus tard, Sepp Omlin, ensemble avec sa sœur, en voiture, s'effondra et mourut d'un infarctus. Il avait 59 ans. Therese Omlin interrompt son récit, elle n'en peut plus. Elle a la rage au ventre, la rage contre Eternit et contre ses patrons et surtout la rage contre la SUVA, qui devait avoir eu connaissance de la gravité de la situation [...]. Publié dans le livre de Maria Roselli, *Amiante & Eternit*, Éd. d'en bas et CAOVA, 2008, p.125 - 129.



Des femmes de victimes d'Eternit de Casale Monferrato lors de la condamnation de S. Schmidheiny à Turin en 2013.

Pourquoi tant de familles endeuillées n'appellent pas à l'aide?

En Suisse, la grande majorité des femmes qui ont perdu l'un de leurs proches suite de leur exposition professionnelle ou environnementale à l'amiante ne sont pas reconnues. Tentons d'en comprendre les raisons:

1 Apathie des familles de victimes

Ces ayant droit hésitent à déclarer immédiatement leurs cas à leurs assurances ou tardent à le faire auprès de la SUVA, en Suisse. Pourtant la victime ayant été assurée, ils ont tous les droits à être reconnus et indemnisés en conséquence.

Les droits des victimes de maladies professionnelles ou environnementales sont clairement définis et doivent être défendus pour qu'ils n'en soient pas privés.

Pour mieux connaître ses droits, les victimes peuvent consulter notre brochure "Victimes de l'amiante: quels sont vos droits", se renseigner auprès des avocats spécialisés dans les assurances ou auprès des bénévoles de CAOVA.

2 Ignorance de la toxicité de l'amiante

Les victimes de maladies de l'amiante ignorent ou doutent que ce toxique en soit la cause.

En cas de doutes, seuls leurs médecins traitant peuvent et doivent les informer. Pourtant dans la plupart des cas, ces médecins ignorent encore la relation de cause à effet entre la maladie et l'exposition à l'amiante. Cela provient du fait qu'ils interrogent rarement leurs patients sur leur vécu (anamnèse).

Cette relation entre amiante et maladie peut être établie par CAOVA ou d'autres associations qui disposent de recensement des métiers à risque, des registres de bâtiments contenant de l'amiante et de statistiques de décédés ayant exercé ce métier ou fréquenté ces bâtiments.

3 Privation des diagnostics médicaux

Les proches des victimes n'ont pas accès à leurs dossiers médicaux ou celui-ci est incomplet ou confus.

Si tel est le cas, ils doivent demander une contre-expertise médicale qui tienne en compte de toutes les situations où le malade a pu être exposé à l'amiante.

Si cette demande est refusée, elle peut être exigée par les avocats des Associations.

4 Démission face au verdict des assureurs

Suite à la déclaration de la maladie, l'assurance, la SUVA notamment, refuse de reconnaître le cas et par conséquent d'indemniser la victime.

Ce refus devient systématique, mais ne doit pas décourager les requérants.

Ils doivent au contraire réfuter les arguments des assureurs en faisant appel, si nécessaire, aux services d'un avocat spécialisé.

5 Culpabilisation des proches de victimes

La famille hésite, car elle se sent responsable de la maladie de l'un des leurs. Ils culpabilisent en croyant que le mal provient du tabagisme de la victime, de son mode de vie ou d'un choix professionnel à risque.

Ces craintes –souvent insinuées par les assureurs– sont infondées.

Quiconque a été exposé à l'amiante, y compris brièvement, a droit à être reconnu par les assureurs et cette demande de reconnaissance n'est pas prescrite.

6 Abdication des familles de victimes

En cas d'échec d'une procédure juridique contre l'assureur, les plaignants découragés sont tentés de renoncer à défendre leurs droits.

Le Tribunal des assurances devra alors être saisi.

Celui-ci tiendra compte de tous les facteurs qui ont causé la maladie et le décès ce qui n'aura pas été le cas des assureurs et des employeurs. Au besoin, il fera témoigner au procès l'employeur de la victime, son assureur, ses collègues de travail, des familles ayant vécu le même drame, des médecins et des experts. L'avocat pourra même demander au juge que les lieux de l'exposition à l'amiante soient inspectés.

7 Détresse financière des plaignants

Les plaignants renoncent à prendre un avocat, car ils craignent de s'endetter inutilement au vu des lacunes et des contraintes de la justice.

Leur avocat leur dira quelles sont les chances de gagner une procédure envers l'assureur.

Au cas où les chances de succès seraient incertaines, il reste le recours aux instances fédérales et européennes, fondées sur les droits de l'homme, plus favorables aux victimes qu'aux responsables de leurs morts.

8 Indulgence face au responsable et à l'assureur

L'employeur de la victime est le premier responsable des atteintes à l'intégrité physique et psychique, car ils l'ont directement ou indirectement exposé au toxique. Mais la SUVA dont l'obligation est d'assurer "la promotion de la sécurité au travail et de la protection, de la santé" porte aussi une part de responsabilité en cas de négligence de son devoir.

Les avocats jugeront de l'opportunité de Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).

Le prétexte trop souvent évoqué par l'employeur comme quoi, "Il ne pouvait pas savoir" est inacceptable. Les preuves scientifiques que l'exposition à l'amiante provoque des cancers pulmonaires et de la plèvre datent respectivement des années 1950 et 1960.

Pour avoir défendu plus d'une centaine de victimes de l'amiante en quatorze ans d'activité, CAOVA sait combien il est difficile pour les familles de faire face, en plus de sa cruelle maladie et du décès, aux tracasseries que leurs opposeront les employeurs et les assureurs.

Suite au décès, les proches devront faire le deuil, souvent gérer leurs difficultés financières, certains proches devront reprendre un emploi pour compenser la perte de salaire du défunt, reconforter leur famille ébranlée, reconstruire un nouveau mode de vie... Il leur faudra beaucoup de courage et de persévérance pour assurer l'avenir matériel des générations futures. Mais leur lutte pour que justice leur soit rendue en dépendra.

Dans cette lutte, elles seront encouragées en sachant qu'elles la mènent non seulement pour leurs proches, mais pour tous ceux et celles qui sont privés des droits à la justice. Car, défendre ses propres droits c'est préserver ceux de ses semblables.

Les pages d'AlerteAmiante vous sont ouvertes !

Notre appel aux femmes ayant perdu l'un de leurs proches suite à une exposition à l'amiante a été lancé trop précipitamment. Nombre d'entre elles n'ont pas eu suffisamment de temps pour répondre.

C'est pourquoi nous ferons une nouvelle édition sur ce sujet. N'hésitez donc pas à nous écrire. Merci !

L'amiante-ciment *Eternit* continue de contaminer, tuer et polluer

L'amiante-ciment n'est pas résistant

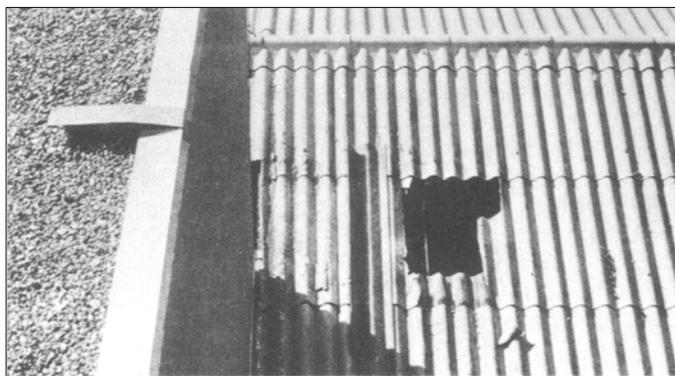
A l'heure où nous mettons sous presse, on apprend qu'un jeune ouvrier de 22 ans qui remplaçait des plaques d'Eternit, celles-ci ayant cédé, fit une chute de plus de 9 mètres et en est mort¹.

A la différence des toitures couvertes d'ardoises, de tuiles en terre cuite ou de tôles ondulées, les plaques ondulées d'Eternit sont des pièges mortels pour les couvreurs. Eternit encensait la bonne résistance de ses plaques ondulées renforcées par les fibres d'amiante. Il n'en est rien.

Bien que ce risque d'accident soit connu de longue date, le nombre d'accidents ne cesse d'augmenter. Ce danger avait d'ailleurs été signalé en Suisse dès les années 70 et illustré de photos macabres². Nous l'avions d'ailleurs dénoncé en 1983 dans notre livre *Eternit: poison et domination* d'où ces photos sont tirées.

Pourtant, près de 50 ans après, tant les risques de l'amiante que ceux de ses produits défaillants peinent à être retenus et prévenus. La formation des couvreurs et la surveillance des chantiers par la SUVA tendent à céder la place à l'ignorance et aux prises de risques des travailleurs temporaires des entreprises de sous-traitance.

1 Journal 24 Heures, 20.5.2017. 2 Cahiers suisses de la sécurité au travail, N° 117, 1974.



Cette toiture en amiante-ciment a cédé sous le poids de l'ouvrier tombé au sol et mort des suites de ses blessures. PSO, *Eternit: poison et domination*, Véritas, 1983, p. 110.

Eternit doit reprendre et recycler ses déchets, comme expliqué dans notre Bulletin N° 14. Mais aussi remplacer les toitures en amiante-ciment, cause de trop d'accidents et de pollutions de l'air.

Soutien financier à CAOVA, AlerTeAmianTe et pour la défense juridique des victimes. En versant un don, vous soutiendrez notre action. Merci d'y penser!

Adresse

Comité d'aide et d'orientation
des victimes de l'amiante
CAOVA
Avenue Vinet, 39
CH - 1004 Lausanne

Versements

Bulletin de versement: CCP 10 - 25 551 - 5
De l'étranger par virement international:
PostFinances SA
Mingerstrasse, 20
CH - 3030 Berne

Virement international

PostFinance SA
Mingerstrasse, 20
CH 3030 Berne

Numéro IBAN:

www.iban.ch
CH35 0900 0000 1002 5551 5
Clearing: 09000

Code Swift / BIC: POFICHBEXXX

Consultez notre site : www.caova.ch

L'amiante-ciment se désagrège à la chaleur

Une énième catastrophe due à la couverture en amiante-ciment du dépôt de matières plastiques "Eco X" s'est produite le 5 mai dernier à Pomezia près de Rome lorsqu'un incendie l'a ravagé. Le feu a repris le 21 mai.

Un ordre de fermer les fenêtres a été donné aux habitants de 21 communes alentour. Les mesures de concentrations d'amiante – et de dioxine, issue de la combustion de plastiques – se sont multipliées. A ce jour, quelque 300 personnes ont subi des affections respiratoires et le sinistre taxé de "catastrophe environnementale" (Photo).



Contrairement aux allégations d'Eternit comme quoi son amiante-ciment résisterait au feu, il n'en est rien. En effet, ce matériau de couverture étant poreux est saturé d'eau pluviale, une fois échauffé par l'incendie éclate en miettes libérant un nuage d'amiante respirable.

C'est ce qui s'est passé une fois de plus, mais ce danger de pollution atmosphérique avait également été signalé – il y a un demi-siècle ! – dans *Eternit: poison et domination*:



Éclats d'amiante-ciment et de poussière d'amiante au sol et dispersées dans l'air suite à l'incendie de ce rural, en Suisse en 1981.

PSO, *Eternit: poison et domination*, Véritas, 1983, p. 112. Photo, FI, 1981

Cancers de l'ovaire dus à l'amiante

Le nombre de maladies causées par l'amiante ne cesse d'augmenter. Après l'asbestose, reconnue au début du XX^e siècle, le cancer pulmonaire, dès les années 1950, le mésothéliome dès 1962, les plaques pleurales, de nouvelles pathologies sont reconnues.

Il s'agit maintenant du cancer du larynx et de l'ovaire. L'Allemagne vient de reconnaître ce dernier comme maladie professionnelle à condition qu'il soit lié à une asbestose ou un un mésothéliome et que les victimes puissent prouver qu'elles ont été exposées professionnellement à des concentrations supérieures à 25 fibres/année. Cette contrainte, fixée par le protocole d'Helsinki, serait acceptable si des mesures étaient effectuées au cours de la vie des victimes, ce qui est rarement le cas.

Eurogip infos, 28.3.2017.